



Multirisque professionnelle et petite entreprise



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Multirisque professionnelle et petite entreprise



Notre contrat d'assurance multirisque professionnelle
Flexipro est la solution d'assurance sur mesure.



À destination des Commerçants, Artisans, Professionnels du bâtiment,
et petites entreprises.

Commerce de proximité Bureau - Artisans et Professionnels du bâtiment Entreprise de stockage ou de fabrication

FLEXIPRO c'est une solution sur mesure pour les commerces de proximité, bureaux, locaux des artisans et professionnels du bâtiment ainsi que les petites entreprises tels que les grossistes, entreprise et de stockage ou fabricants dont la superficie est inférieure ou égale à 1 000 m². Nous avons une appétence particulière pour les commerces d'alimentation et restauration.

Exemples de nos cibles : Restaurant traditionnel, Brasserie, Café-Bar, Epicerie fine, Bureau du secteur tertiaire (notaire, expert-comptable, agence immobilière, bureau d'étude, etc...), Local des professionnels du BTP, Commerce de gros en produits alimentaires.

Un produit complet et flexible

Sur le même contrat sont assurés :

- o Les locaux
- o Les dommages aux biens, la responsabilité civile et la sécurité financière

Plusieurs sites peuvent être couverts sur le même contrat.

Vous avez toute latitude pour faire du sur-mesure :

- o **Sélectionnez les garanties** qui correspondent à l'activité de votre client
- o **Fixez les capitaux** en fonction des spécificités du risque, **choisissez un niveau** de franchise parmi 3 possibilités

Un extranet ergonomique

Vous disposez d'un **extranet accessible tous les jours 24h/24, intuitif et facile à utiliser** :

- o **Visualisez le tarif rapidement**, ainsi que les différentes formules possibles
- o **Adressez vos demandes particulières et vos pièces jointes** depuis le devis ou contrat
- o **Imprimez les différents** documents relatifs au contrat, y compris les attestations
- o **Gagnez du temps** en gérant les avenants directement sur le site

Les différents modes de fractionnement sont proposés sans frais.



Grande amplitude de garanties dommages

En inclusion :

- o Bris de glace, y compris les enseignes
- o Biens professionnels garantis sur les lieux où s'exerce l'activité, même extérieurs

En option, pour avoir une couverture complète sur le même contrat :

- o Perte de denrées périssables, perte de marchandises en cours de fabrication
- o Volet Tous sauf, pour les périls non dénommés,
- o Marchandises transportées
- o Garantie tous risques pour les équipements écoénergétiques (panneaux solaires, éoliennes...) : le bris, la RC vis-à-vis du fournisseur d'électricité, la perte de recettes

Le Bris de machine et du matériel informatique est indemnisé en valeur à neuf 3 ans.

Responsabilité civile de l'établissement

En fonction du type d'activité, plusieurs niveaux de Responsabilité civile sont proposés (cumulables) :

- o Responsabilité civile du fait des locaux
- o **Responsabilité civile exploitation** (inclut les dommages aux biens confiés)
- o **Responsabilité civile après livraison** (sauf Bureaux et Professions du bâtiment)
- o **Dommages immatériels non consécutifs**

Pérennité de l'entreprise

Perte d'exploitation 12 ou 24 mois en cas de sinistre. Incendie, Tempête-Grêle-Neige, Vol, Vandalisme, Dégâts des eaux, Catastrophe naturelle, Bris de machine. La mise en jeu de la garantie est également possible suite à fermeture administrative de l'établissement ou impossibilité d'accès. Et, si l'extension est souscrite, indemnisation suite à carence de fournisseur ou de client désignés.

- o **Période de forte activité** : augmentation de 25% des montants assurés pour le contenu professionnel, embauche de 2 salariés supplémentaires à titre temporaire, sans avoir à nous le déclarer
- o **Frais de retrait et de réhabilitation d'image et frais de dépose et repose** pour les entreprises industrielles
- o **Homme clé** : frais de son remplacement temporaire, part de bénéfice non réalisé pendant la période d'incidence de son absence, frais supplémentaires engagés pour le maintien du chiffre d'affaires

Assistance complète en inclusion

- o **Mise à disposition d'un véhicule utilitaire** pour transférer les biens après un sinistre
- o **Mise à disposition d'un véhicule frigorifique** en cas de panne de la chambre froide
- o **Service de dépannages en urgence**, avec prise en charge du déplacement et de l'intervention du spécialiste (selon forfait indiqué aux Conditions Générales)
- o **Service « Coffre-fort électronique »** pour conserver les documents informatiques de manière sécurisée



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Axeria

27 rue Maurice Flandin - CS 53713 - 69444 Lyon Cedex 03

Tél. 04 27 46 14 00 - www.axeria.fr - axeria@axeria.fr

Axeria iard - S.A. au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 - Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75 436 PARIS CEDEX 09